

«Droit du travail : les fondamentaux »

Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir une vue d'ensemble de l'organisation du droit du travail et des principes fondamentaux du droit du travail français • Mettre à jour ou acquérir des connaissances relatives au droit du travail et aux aspects juridiques de la relation de travail • Comprendre les principales notions du droit du travail et des relations du travail • Identifier les droits et les devoirs de chacun depuis la naissance de la relation contractuelle jusqu'à sa fin ; • Se repérer parmi les différents représentants du personnel
Contenu du programme	<ol style="list-style-type: none"> 1. INTRODUCTION : Les différentes sources du droit du travail applicables au secteur 2. La conclusion du contrat de travail Recrutement : règles applicables, promesse d'embauche (nature juridique et effets) Définition du contrat de travail Critères de détermination du contrat applicable Typologie des contrats : CDI, CDD, Temps partiel, intérim, contrats aidés... Clauses du contrat et leurs modalités de rédaction 3. Suspension du contrat de travail les différents cas de suspension du contrat de travail : congés, maternité, maladie... impacts de la suspension 4. Modification du contrat de travail Distinction entre modification du contrat et changement des conditions de travail Conséquence en cas de refus du salarié 5. Droit disciplinaire la définition de la sanction disciplinaire les différentes sanctions disciplinaires et leur échelle de gravité l'appréciation de la gravité de la faute les procédures à respecter 6. Rupture du contrat de travail les principaux cas de rupture et leurs conséquences : démission, licenciement, départ ou mise à la retraite... le licenciement pour cause personnelle : motif disciplinaire et non disciplinaire procédure, préavis, indemnités le licenciement économique : distinction entre licenciement individuel et collectif, obligation de reclassement, la rupture conventionnelle Prise d'acte de la rupture les formalités de fin de contrat la transaction : conditions et conséquences le cas particulier des salariés protégés 7. Institutions représentatives du personnel Les syndicats : organisations syndicales, rôle du délégué syndical Les principales attributions des salariés élus dans les entreprises de plus de 50 salariés : délégués du personnel, CE, CHSCT, DUP et dans les structures de plus de 50 salariés Le statut particulier des représentants du personnel : heures de délégation, règles de protection
Modalités pédagogiques	<p>Alternance d'apports théoriques et d'échanges autour d'études de cas issus de la pratique. De nombreux exemples sont fournis par l'intervenant.</p> <p>Pédagogie active</p> <p>Etude et analyse des documents propres à la structure (contrats de travail, lettres types, outils de gestion RH...)</p>
Durée	<p>2 jours</p>
Public	<p>RH, Assistants RH, Dirigeants, IRP, personnes ayant en charge les relations du travail</p>